



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

**Révision générale du Règlement Local de Publicité (RLP)**

**Modification des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments Historiques**

En application de l'arrêté municipal n°2019-413 du 7 octobre 2019, il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU), la révision du règlement local de publicité (RLP) et la modification des périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques de la Ville de Vitré, **du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 29 novembre 2019 inclus.**

Les pièces de chaque dossier, les avis des personnes publiques associées et de l'Autorité environnementale seront mises **à disposition du public au Pôle Aménagement de Vitré, 87 bis boulevard des Rochers**, pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Les pièces de chaque dossier seront également consultables sur les sites dédiés à l'enquête :

- Révision du PLU : <http://revision-generale-plan-local-urbanisme.enquetepublique.net>
- Révision du RLP : <http://revision-generale-reglement-local-publicite.enquetepublique.net>
- PDA des monuments historiques : <http://modification-perimetres-delimites-abords.enquetepublique.net>

Pour chaque dossier, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public au Pôle Aménagement. Toute personne pourra y consigner ses observations et propositions ou les adresser, impérativement avant

la clôture de l'enquête, par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Vitré – Pôle Aménagement, 87 bis boulevard des Rochers 35500 VITRE. Il sera également possible de les déposer sur le e-registre prévu sur chaque site internet ou par courriel électronique :

- Révision du PLU : [revision-generale-plan-local-urbanisme@enquetepublique.net](mailto:revision-generale-plan-local-urbanisme@enquetepublique.net)
- Révision du RLP : [revision-generale-reglement-local-publicite@enquetepublique.net](mailto:revision-generale-reglement-local-publicite@enquetepublique.net)
- PDA des monuments historiques : [modification-perimetres-delimites-abords@enquetepublique.net](mailto:modification-perimetres-delimites-abords@enquetepublique.net)

Les observations du public sont consultables pendant toute la durée de l'enquête.

Madame Michèle PHILIPPE, ingénieure en retraite, désignée commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal administratif de Rennes, sera présente au Pôle Aménagement pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 28 octobre de 14h30 à 17h30
- Jeudi 7 novembre de 14h00 à 17h30
- Mercredi 13 novembre de 16h00 à 20h00
- Mardi 19 novembre de 8h30 à 12h30
- Vendredi 29 novembre de 14h00 à 17h30

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU, sur l'approbation du RLP et sur la modification des PDA des monuments historiques. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU, de RLP ou des PDA en vue de cette approbation.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pour prendre connaissance au Pôle Aménagement ou sur le site internet de la Ville de Vitré [www.mairie-vitre.fr](http://www.mairie-vitre.fr) du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

**Le Maire**  
Pierre MEHAIGNERIE